

## Médecin du travail

Le CHU de Limoges bénéficie d'un service de santé au travail autonome constitué d'1 médecin du travail, 2 internes de spécialité, 4 infirmières (dont 3 diplômées en santé au travail), 3 secrétaires et 1 psychologue du travail et clinicienne. Son activité concerne le suivi médical des agents du CHU. Le CHU emploie près de 7 000 agents, et constitue le premier employeur régional.

Le médecin du travail, collabore avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail et participe au suivi des personnels hospitaliers et / ou des personnels des établissements sous contrat qui lui seront attribués. Ce suivi repose sur les visites médicales et des activités de tiers temps. Il participe également avec la direction des ressources humaines et la coordination générale des soins au maintien de l'emploi et à l'évaluation des risques professionnels.

- Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail et de la pénibilité du travail;
- Réaliser les visites médicales régulières, les visites médicales d'embauche et de reprise après arrêt de travail, les examens médicaux préventifs ;
- Exercer une surveillance particulière pour les agents reconnus travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents exposés à des risques spéciaux ;
- Conduire les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs ;
- Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire
- Réaliser le suivi des vaccinations obligatoires ;
  
- Procéder à des actions sur le milieu de travail de prévention, de correction ou d'amélioration des conditions de travail
  - o La visite des lieux de travail ;
  - o L'étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines situations ou du maintien dans l'emploi ;
  - o L'identification et l'analyse des risques professionnels
  - o L'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise ;
  - o La communication à l'employeur des rapports et études menées dans le cadre de son action en milieu de travail ;
  
- Réaliser et mettre à jour les documents en rapport avec la médecine de santé au travail
  - o L'élaboration et la mise à jour de la fiche de poste adaptée ;
  - o La rédaction du rapport annuel d'activité du service de santé au travail ;
  - o La constitution du dossier médical en santé au travail et des fiches médicales d'aptitude.

- La participation, notamment en liaison avec le médecin inspecteur du travail, à toutes recherches, études et enquêtes, en particulier, à caractère épidémiologique, entrant dans le cadre de ses missions.

- Participer aux réunions du CHSCT ;

#### PROFIL

- Inscrit à l'ordre des médecins et titulaire d'une spécialisation en médecine du travail,
- Diplôme d'études spécialisées en médecine du travail (DES),
- Certificat d'études spéciales de médecine du travail (CES) ou collaborateur en Santé au Travail
- Diplôme européen de spécialiste en médecine du travail,
- Avoir de la rigueur et le goût du travail en équipe,
- Avoir le sens moral et la neutralité de jugement pour les agents.

#### STATUT

- CDI en application de la grille des médecins du travail ou statut de praticien hospitalier.

Les candidatures sont à adresser :

- par courrier au :

CHU de Limoges

A l'attention de Mme Laetitia JEHANNO

Directrice des Relations Humaines

Direction des Ressources Humaines

2 av. Martin Luther King

87042 LIMOGES Cedex

courriel : marion.fonteneau@chu-limoges.fr

